

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208\_P\_028  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'un contrat de cession avec l'Association « Les Kipouni's » pour l'organisation de 3 représentations de spectacle « La Famille Déjantée » dans le cadre de l'après-midi carnaval organisé le 14 février 2024.**

Le Président,

N° 20240208\_P\_028

Décide

De signer un contrat de cession avec :

**OBJET**

**Association Les kipouni's  
25, rue Louis Braille  
42000 Saint Etienne**

Pour l'organisation de 3 représentations de spectacle « La famille déjantée » déambulation, interaction public, jonglerie, clown... dans le cadre de l'après-midi carnaval.

**Durée :** 30 minutes

**Date :** 14 février 2024

**Lieu :** Centre Bourg Saint Just Malmont.

**Jauge :** jusqu'à 200 personnes

**Montant :** 844 € ttc

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208\_P\_028-AU  
Reçu le 13/02/2024